

DECISION DU PRESIDENT N°25DC02

SIGNATURE DU MARCHE N° 24ACFCS12 POUR LES PRESTATIONS DE TRANSPORT DE BENNES MULTI-MATERIAUX ET PAPIERS, TRANSPORT, TRANSFERT ET CONDITIONNEMENT DU CARTON – 3 LOTS

> Accusé de réception en préfecture 001-257401620-20250123-25DC02-DE Date de réception préfecture : 28/01/2025

Le Président du SIVALOR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

Préambule

Considérant que le 18 octobre 2024, a été envoyé un avis de publicité au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur du SIVALOR en vue de la passation d'un marché pour les prestations de transport de bennes multimatériaux et papiers, transport, transfert et conditionnement de carton sous la forme d'un appel d'offres ouvert décomposé en 3 lots géographiques :

- Lot n° 1 : Communauté d'Agglomération Pays de Gex
- Lot n° 2 : Communauté d'Agglomération Annemasse-les-Voirons / Communauté de Communes du Pays Rochois / Communauté de Communes Arve et Salève / Communauté de Communes de la Vallée Verte
- Lot n° 3 : Communauté de Communes du Genevois / Communauté de Communes Usses et Rhône / Terre Valserhône l'Interco / Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie / Haut Bugey Agglomération

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 21 novembre 2024, quatre plis ont été remis dans les délais :

- Société EXCOFFIER RECYCLAGE pour les lots n° 1 et 2,
- Société VIGNIER pour le lot n°2,
- Groupement d'entreprises EXCOFFIER RECYCLAGE / SME ENVIRONNEMENT pour le lot n°3;

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par la Direction Valorisation Matière, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 décembre 2024 a décidé de suivre les propositions de notation et de classement et d'attribuer les marchés à la société EXCOFFIER RECYCLAGE pour les lots n° 1 et 2 et au Groupement d'entreprises EXCOFFIER RECYCLAGE / SME ENVIRONNEMENT pour le lot n°3;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: de signer le marché n° 24ACFCS12 pour les prestations de transport de bennes multi-matériaux et papiers, transport, transfert et conditionnement – lot n°1 avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE pour un montant annuel estimé de 228 950.00 euros HT.

<u>Article 2</u>: de signer le marché n° 24ACFCS12 pour les prestations de transport de bennes multi-matériaux et papiers, transport, transfert et conditionnement – lot n°2 avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE pour un montant annuel estimé de 161 500.00 euros HT.

Accusé de réception en préfecture 001-257401620-20250123-25DC02-DE Date de réception préfecture : 28/01/2025 <u>Article 3</u>: de signer le marché n° 24ACFCS12 pour les prestations de transport de bennes multi-matériaux et papiers, transport, transfert et conditionnement – lot n°3 avec le groupement d'entreprises EXCOFFIER RECYCLAGE / SME ENVIRONNEMENT pour un montant annuel estimé de 220 460.00 euros HT.

Article 4: La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valserhône, le

Le Président,

Serge RONZON



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- notification le

Le Président, Serge RONZON